



**PROJET DE RÈGLEMENT P-03-197
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
DE L'ANCIENNE VILLE DE PIERREFONDS
(PHASE 3 DU PROJET RÉSIDENTIEL SQUARE DAUVILLE)**

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le 26 février 2004



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556

Le 26 février 2004

Monsieur Gérald Tremblay, maire
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique

Projet de modification du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds
(Phase 3 du projet résidentiel Square Dauville)

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de règlement P-03-197 modifiant le plan d'urbanisme. Le mandat de consultation était sous la responsabilité de monsieur Joshua Wolfe, commissaire, qui a présidé une assemblée publique le 27 janvier 2004.

Pour la commission, les enjeux d'aménagement suivants mériteraient d'être considérés autant par l'arrondissement que par les services centraux de la Ville lors de la révision du plan d'urbanisme :

- Un meilleur arrimage entre le développement immobilier dans les arrondissements de l'Ouest de l'île et l'expansion des infrastructures de transport routier et collectif;
- Un équilibre entre le développement immobilier sur les terres agricoles qui subsistent, et leur conservation pour des raisons de biodiversité et de potentiel récréatif;
- Un examen des besoins pour les différents types d'habitation, notamment l'habitation de densité moyenne et haute.

Puisque aucune objection majeure aux changements au plan d'urbanisme et au développement immobilier n'a été soulevée, la commission est d'avis que le projet de règlement P-03-197 peut être adopté par le conseil municipal tel que rectifié par l'arrondissement Pierrefonds / Senneville.

Le 26 février 2004

Page 2

Monsieur Gérald Tremblay, maire
Monsieur Frank Zampino, président du comité exécutif

L'Office rendra ce rapport public le vendredi 12 mars 2004, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président du comité exécutif, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

LE PRÉSIDENT,

(s) *Jean-François Viau*

Jean-François Viau

Table des matières

Introduction	1
1 Le projet de règlement	2
2 Les préoccupations et les attentes des citoyens	6
3 L'analyse de la commission	9
Conclusion	11

Annexes

Annexe 1	Les renseignements relatifs au mandat
Annexe 2	La documentation

Introduction

Ce rapport porte sur le projet de règlement P-03-197 qui modifie le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds. L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat de consulter les citoyens sur le projet de règlement en vertu de l'article 83, premier alinéa, paragraphe 2° de la *Charte de la Ville de Montréal*. Les renseignements relatifs au mandat de consultation sont présentés à l'annexe 1.

Le projet de règlement P-03-197 a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 15 décembre 2003. Auparavant, il avait fait l'objet d'une recommandation par le conseil d'arrondissement Pierrefonds / Senneville à son assemblée du 3 novembre 2003 et par le comité exécutif, le 3 décembre 2003.

L'avis public annonçant la consultation publique a paru le samedi 10 janvier 2004 dans le journal *Le Devoir* et le dimanche 11 janvier 2004 dans l'hebdomadaire *Cité Nouvelles*. Dès le 10 janvier 2004, la documentation relative au projet a été mise à la disposition du public sur le site Internet de l'Office, au bureau de l'arrondissement, à la Direction du greffe de la ville de Montréal et au bureau de l'Office. La liste des documents déposés dans le cadre du projet est présentée à l'annexe 2.

Au cours de la semaine du 19 janvier 2004, environ 2 000 exemplaires d'un feuillet annonçant la tenue de la consultation publique et invitant les gens à y participer ont été distribués dans le territoire compris entre l'avenue Château-Pierrefonds, la rivière des Prairies, la rue des Cageux et la rue Meloche.

Une rencontre préparatoire s'est tenue le mardi 20 janvier 2004 aux bureaux de l'Office en présence des membres de la commission et des personnes-ressources de ce projet. L'assemblée publique de consultation a eu lieu le mardi 27 janvier 2004, au bureau de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville, 13665, boulevard de Pierrefonds. Une dizaine de citoyens participèrent à cette soirée de consultation.

Le rapport décrit tout d'abord le projet de règlement et ses principales conséquences. Il présente par la suite les attentes et les préoccupations des citoyens, telles qu'elles ressortent des interventions en séance publique. Il couvre ensuite les enjeux du projet et l'analyse que la commission en a faite. La conclusion contient l'avis de la commission.

1 Le projet de règlement

L'arrondissement Pierrefonds / Senneville propose de modifier le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds afin de permettre au Groupe immobilier Grilli inc. de réaliser la Phase III du projet Le Square Dauville. Comme indiqué à la figure 1, le territoire se situe au milieu du secteur Ouest de l'ancienne Ville de Pierrefonds.

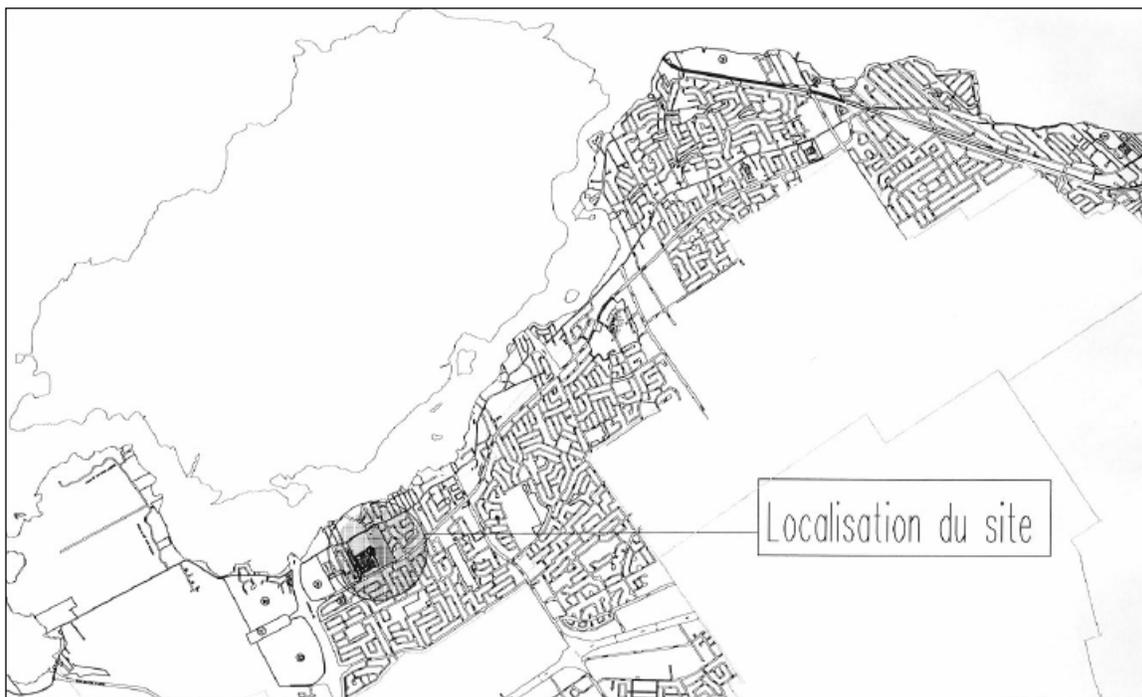


Figure 1 Localisation du site du projet (document déposé, 5.4)

Le règlement proposé apporterait certaines modifications au plan intitulé « Les grandes affectations du sol » du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (figure 2).

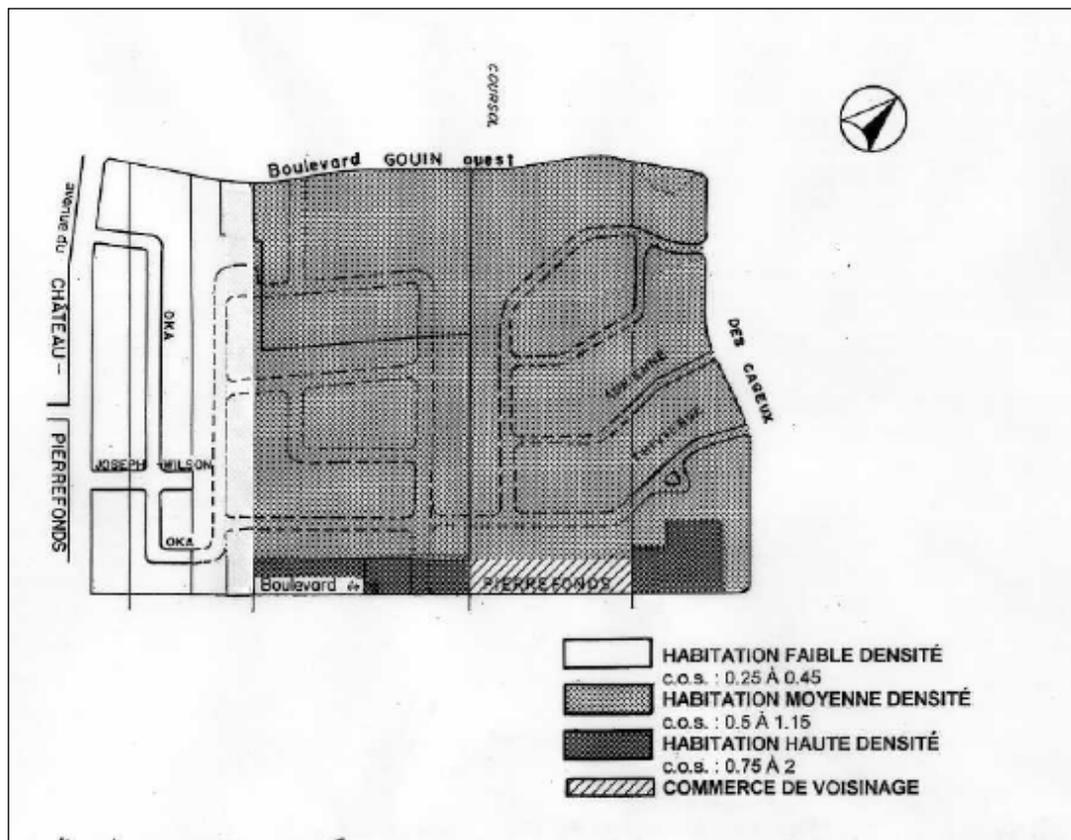


Figure 2 Les grandes affectations du sol du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (tiré du document déposé, 4.3)

Ces modifications, illustrées à la figure 3, sont les suivantes:

1. Remplacer l'affectation « commerce de voisinage » sur le boulevard de Pierrefonds par une affectation « habitation de densité moyenne »;
2. Remplacer l'affectation « habitation moyenne densité » sur la majorité de la superficie du terrain se situant entre la rue Giverny et la rue des Cageux par l'affectation « habitation faible densité »;
3. Remplacer l'affectation « habitation moyenne densité » sur une partie de terrain à l'ouest de la rue de Baubigny et au sud du boulevard Gouin par l'affectation « parc urbain ».

Il est à noter qu'une quatrième modification – celle de rendre conforme aux affectations du plan d'urbanisme un bâtiment existant de deux étages au 18125 boulevard de Pierrefonds – a été retirée la veille de l'audience publique. L'arrondissement a constaté que le bâtiment était déjà conforme au plan d'urbanisme.

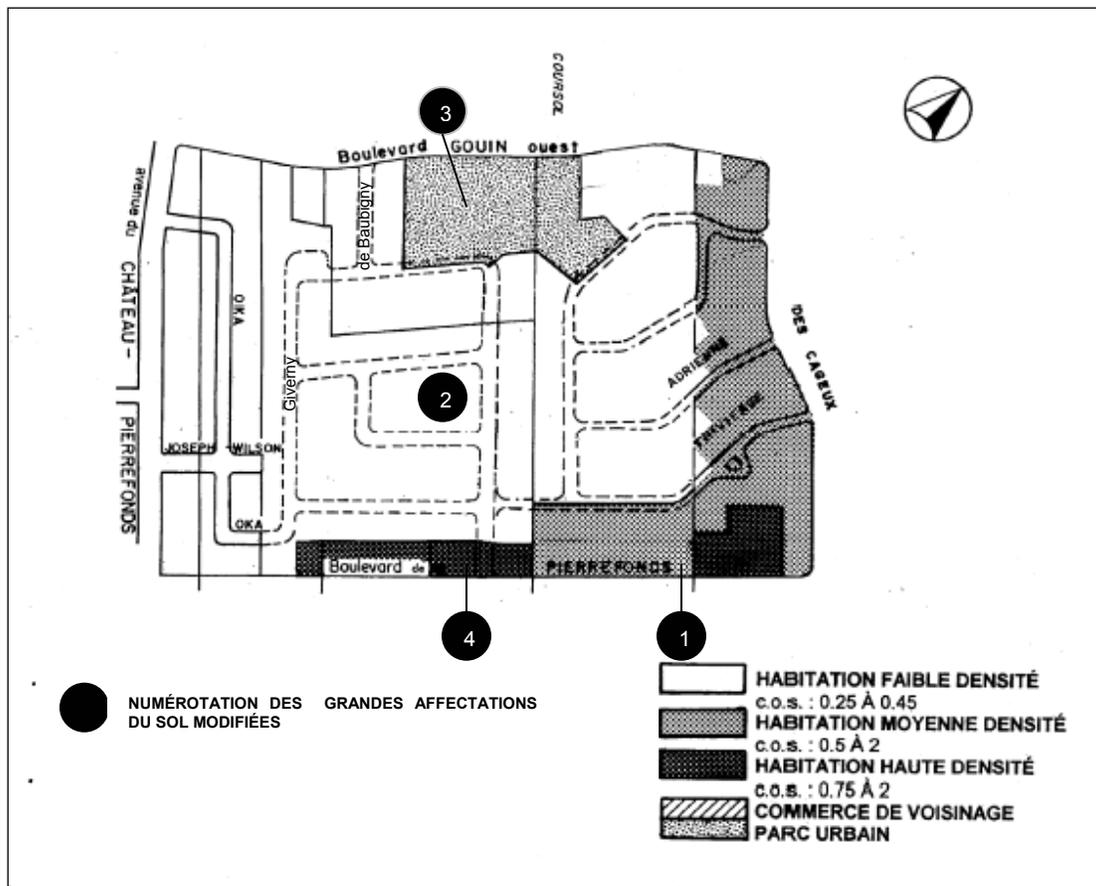


Figure 3 Affectations proposées (tiré du document déposé, 4.3)

En plus d'un premier examen par le conseil d'arrondissement, les changements d'affectations du territoire, ainsi que le projet Square Dauville III lui-même, ont déjà été étudiés par comité d'architecture et le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement ainsi que la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

L'architecture du projet

Les commentaires du comité d'architecture traitent des qualités esthétiques et architecturales des constructions éventuelles. Quant au plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds, il ne contient aucun objectif ni aucune orientation à ce sujet. Comme ce sujet n'a pas fait l'objet de discussions lors de la consultation publique, l'architecture du projet ne sera pas évaluée dans ce rapport.

L'élimination d'une désignation agricole

Suite à une demande de l'arrondissement, appuyé par son comité consultatif d'urbanisme, en date du 27 octobre 2003, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a modifié la zone agricole de la Ville de Montréal en ordonnant l'exclusion d'un terrain de 84 569 m² qui sera développé dans le projet du Square Dauville. La CPTAQ fonde cette décision sur des constats, notamment :

- Le terrain s'insère dans un milieu fortement urbanisé dans le secteur nord-ouest de la Ville de Montréal;
- Malgré son potentiel agricole élevé, le site est enclavé des quatre côtés par un développement urbain actuel et potentiel, dont la trame urbaine se consolide de plus en plus à son pourtour;
- La propriété a été incluse à la zone agricole par la volonté de son propriétaire, une volonté qui n'existe plus;
- Ni le Syndicat de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de Laval, ni la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides ne s'opposent à la demande.

En adoptant les changements proposés, le conseil municipal permettrait au promoteur de construire 94 maisons unifamiliales et 44 logements dans quatre bâtiments multifamiliaux le long du boulevard de Pierrefonds. Ce projet de règlement, par ces affectations proposées, diminuerait la densité d'occupation du sol. Ainsi, selon l'analyse de l'urbaniste de l'arrondissement responsable du projet, la quantité de logements (134 unités) serait moindre qu'elle aurait pu être si les changements d'affectation n'avaient pas lieu.

2 Les préoccupations et les attentes des citoyens

Les citoyens qui sont intervenus lors de la soirée de consultation, se préoccupent surtout des impacts du développement de l'aménagement du projet du Square Dauville sur le voisinage et la région, plus particulièrement quant à la circulation et à l'aménagement des parcs.

Le premier intervenant possède une propriété mitoyenne avec les terrains de la prochaine phase du projet Square Dauville. La présence d'un dénivellement entre son terrain et celui qui sera construit l'a amené à s'interroger sur les impacts néfastes qu'engendrerait possiblement une telle construction. Monsieur Pierre Rochon représentant de l'arrondissement l'a assuré de l'intervention d'un arpenteur-géomètre et de l'expertise de l'arrondissement à ce sujet, et a invité ce citoyen à assister à la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) durant laquelle le promoteur apportera des précisions sur le projet.

Un autre citoyen s'est prononcé en faveur du projet et a émis toutefois de sérieuses réserves quant aux problèmes engendrés par la circulation dans ce quartier. Depuis maintenant cinq ans, il est résident du secteur et il n'a cessé de constater, d'une année à l'autre, une aggravation sérieuse des problèmes de circulation à l'échelle locale et régionale. Il a constaté que l'étude de circulation, produite dans le cadre de la réalisation de la phase III de ce projet, ne considérait nullement le boulevard Saint-Charles, situé non loin, alors que d'autres études, réalisées antérieurement, indiquaient très clairement qu'il s'agissait là d'une artère déjà saturée. Selon ce citoyen, emprunter le boulevard Saint-Charles est très problématique d'autant plus qu'il s'agit de la seule artère, à l'ouest du boulevard Jacques-Bizard, qui permette de rejoindre l'autoroute 40.

Concernant la circulation locale, madame Fabienne Labouly de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville déclare que des améliorations sont prévues aux intersections suivantes :

- Boulevard Gouin Ouest et avenue du Château-Pierrefonds, où il y aura un nouveau feu de circulation avec une modification de la géométrie de l'intersection;
- Boulevard Pierrefonds et avenue Château-Pierrefonds, où il y aura un réaménagement de l'emprise et une modification des voies de virage.

Même en considérant ces informations de l'arrondissement, ce citoyen juge qu'avant d'entreprendre tout nouveau projet, les problèmes de circulation locale et régionale doivent être réglés. D'ailleurs, il se demandait comment la Ville pouvait seulement considérer faire du développement urbain sans s'appuyer sur un « plan complet de développement urbain » qui tiendrait compte de la problématique régionale associée aux routes et aux accès routiers. Ce citoyen s'interrogeait aussi sur les mesures envisagées par l'administration de la ville afin d'améliorer la qualité de vie des résidents qui subissent déjà les contrecoups de l'aggravation des problèmes de circulation.

L'un des représentants de l'arrondissement a informé ce citoyen et la commission que la firme CIMA réalise présentement une étude globale de la circulation pour tout l'Ouest de l'île. Cette étude, résultant d'une collaboration entre le ministère des Transports du Québec, les services centraux de la Ville de Montréal et les arrondissements de l'Ouest de l'île, devrait être disponible au début de l'été 2004. C'est à ce moment seulement que seront connus les scénarios d'amélioration aux infrastructures de circulation.

En regard de toute l'information reçue par les divers intervenants participant à cette soirée de consultation, ce citoyen, en conclusion à son intervention, a répété qu'il jugeait toujours essentiel d'attendre les conclusions de cette étude de la circulation régionale avant de réaliser tout autre développement immobilier. Aussi, il s'inquiète qu'aucun budget ne soit encore dédié à l'application de solutions qui paraîtront dans cette étude.

Un citoyen intervint ensuite afin de discuter de la circulation locale, des parcs et de la coupe d'arbres sur le terrain visé par le développement. Il considère aussi urgent d'intervenir le long du boulevard de Pierrefonds, notamment aux intersections du boulevard Saint-Charles et de l'avenue Château-Pierrefonds, car il est très difficile d'y circuler. La population du secteur ne cesse d'augmenter. Autant le matin que le soir, les résidents rencontrent de très graves problèmes de circulation en termes de nombre de voitures et de la vitesse excessive pratiquée sur ces artères. Afin de pallier à ces problèmes, il a suggéré que quelques arrêts soient installés le long du boulevard de Pierrefonds. Ces arrêts sécuriseraient les piétons et les automobilistes qui empruntent ou traversent le boulevard de Pierrefonds. Il a aussi recommandé d'implanter un feu de circulation face à l'intersection de l'avenue Château-Pierrefonds et du boulevard de Pierrefonds plutôt qu'au carrefour du boulevard Gouin Ouest et de l'avenue Château-Pierrefonds.

Le représentant de l'arrondissement a souligné à ce citoyen qu'effectivement ces suggestions s'avéreraient envisageables et qu'elles seront soumises au comité de circulation de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville. À ce propos, la consultante en circulation, engagée par le promoteur, a ajouté qu'à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de l'avenue Château-Pierrefonds une amélioration est possible, mais demeure encore à déterminer.

La question des parcs a ensuite été abordée. Puisqu'il existe déjà un parc sur le boulevard de Pierrefonds, non loin du parc planifié dans la phase III du projet, un citoyen a demandé à la représentante de l'arrondissement si ce parc serait conservé et si les infrastructures de jeux pour enfants, présentement en mauvais état, seraient réparées.

L'arrondissement, qui compte conserver cet espace vert, veillera à réparer les infrastructures de jeux abîmées tout en déplaçant six des huit installations de micro-soccer, présentement situées dans ce parc, vers le nouveau parc de la phase III du Square Dauville.

Au terme de la consultation publique, la conservation des arbres sur le terrain visé par le projet de développement fut la dernière question soulevée par un citoyen. Compte tenu du fait que la verdure et la conservation des arbres sont très importantes pour

l'environnement, il a recommandé qu'un maximum d'arbres soient conservés sur les terrains visés par les nouvelles constructions de la phase III.

3 L'analyse de la commission

Dans ce chapitre, la commission fait part de sa réflexion sur le projet à partir de la documentation fournie par l'arrondissement, par le Service de mise en valeur du territoire et du patrimoine et par le promoteur en plus des informations et des commentaires présentés au cours du processus de consultation.

Les questions issues de la consultation publique abordent surtout la circulation et la sécurité. De plus, la commission note que le projet de règlement et le développement immobilier qui y est lié auront comme résultat l'élimination de certains usages du territoire, soit le résidentiel de moyenne densité, le commerce de voisinage et l'agriculture. Par ailleurs, une nouvelle fonction, celle de parc urbain serait ajoutée. En conséquence, on peut se demander si l'élimination de certains usages nuit à l'intérêt public, spécifiquement en dérogeant aux orientations du plan d'urbanisme ou à d'autres énoncés et politiques officielles.

La circulation

La circulation pourrait avoir un impact potentiel sur les rues locales ainsi que sur les artères régionales. Certains citoyens s'inquiètent de la sécurité des piétons et des problèmes d'embouteillage dans les rues avoisinantes du projet. Plusieurs lieux, qui mériteraient de nouveaux arrêts ou feux de circulation, ont d'ailleurs été mentionnés. Ces idées pourront alimenter les délibérations du comité de circulation de l'arrondissement.

En ce qui concerne les artères de circulation régionales, le représentant de l'arrondissement explique qu'une firme de consultants en circulation étudie actuellement les problèmes de circulation pour tout l'Ouest de l'île. Prévue pour le début de l'été 2004, cette étude proposera des solutions régionales, notamment pour améliorer la fluidité de la circulation sur le boulevard Saint-Charles aux heures de pointe. Comme l'a fait valoir un intervenant, les problèmes de circulation sont évidents, mais les solutions ne le sont pas. Aucun budget n'est prévu, aucun échancier n'est arrêté, et aucun plan de réalisation n'a encore été adopté. Cependant, le projet de règlement qui fait l'objet de cette consultation réduirait la quantité de logements potentiels sur le site. En conséquence, l'impact sur les artères de circulation serait moindre. Il n'apparaît donc pas justifié de refuser la modification au plan d'urbanisme à cause de problèmes régionaux sur lesquels le projet n'aurait probablement pas d'impact significatif.

Les usages du territoire

Le projet de règlement vise à modifier des affectations du sol afin de permettre la réalisation d'un projet domiciliaire.

L'habitation de différentes densités : Le projet de règlement aurait comme effet que plusieurs hectares désignés comme « habitation à moyenne densité » (avec un coefficient d'occupation de sol de 0,2 à 2), ne seraient construits qu'à faible densité (c.o.s. de 0,25 à 0,45). L'arrondissement n'a pas quantifié la baisse en logements

multifamiliaux qui en résulterait. Sa représentante a noté que la demande est forte pour de l'habitation à faible densité et que, malgré tout, la Phase III du Square Dauville inclurait la construction de 40 appartements le long du boulevard de Pierrefonds. Donc, une partie des besoins en habitations plus denses seraient comblés. Or, le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds ne contient aucune directive sur la typologie des habitations. Néanmoins, le projet immobilier semble fournir une mixité convenable de types de logement.

Le commerce de voisinage : Le règlement éliminerait l'affectation « commerce de voisinage » sur une partie du territoire. Selon la présentation de l'arrondissement, le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds incluait cette désignation pour rendre conforme un kiosque de vente de légumes saisonnier tenu par un propriétaire qui cultivait son terrain à l'époque de l'adoption du plan d'urbanisme. Puisque cet agriculteur a vendu récemment son terrain au promoteur du projet de Square Dauville, le kiosque est désormais fermé. Peu importe l'affectation réglementaire, la fonction de commerce de voisinage est donc déjà disparue.

L'arrondissement a comme politique de favoriser l'implantation de commerces sur les rues orientées nord-sud, comme le boulevard Saint-Charles, et non pas est-ouest, là où se trouve le site en question. De plus, l'arrondissement explique que des commerces de la sorte, visés par l'affectation « commerce de voisinage », sont en quantité suffisante dans cette partie de l'arrondissement, particulièrement à l'intersection des boulevards Saint-Charles et de Pierrefonds. Aucun intervenant n'a manifesté une préoccupation quant à l'élimination de cette fonction. Tout compte fait, le changement d'affectation proposé semble acceptable.

L'usage agricole : Le projet immobilier sera construit sur le terrain d'une ferme qui a été appelée à s'urbaniser, depuis au moins 1989, lors de l'adoption du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds. D'ailleurs, aucune politique nationale, municipale ou d'arrondissement ne se préoccupe de la disparition des terres agricoles sur l'île de Montréal, même si ces terres, comme c'est le cas ici, ont un potentiel agricole élevé. Comme nous l'avons mentionné au chapitre 1 de ce rapport, les instances pertinentes ont même accepté la révocation de la désignation comme territoire agricole. Pour ces raisons, la commission ne peut opposer à l'élimination de la fonction agricole qu'une réflexion théorique sur l'importance de conserver les rares vestiges des meilleures terres agricoles du Québec.

Le parc urbain : Le projet immobilier Square Dauville a toujours inclus un espace vert public, et seulement sa localisation est à changer. Cette modification au plan d'urbanisme n'aura donc aucun impact.

Autres préoccupations

La suggestion d'un citoyen de conserver, le plus possible, les arbres lors de la réalisation du développement immobilier est pertinente. Elle rejoint la quatrième action de l'orientation thématique 5.1 du plan d'urbanisme, qui propose une politique de protection et de plantation d'arbres destinée aux projets immobiliers.

Conclusion

La consultation publique, tenue par l'Office de consultation publique de Montréal le 27 janvier 2004, a permis aux citoyens et à la commission de s'informer sur le projet de modification du plan d'urbanisme mais aussi sur les étapes subséquentes requises pour autoriser la réglementation de l'éventuel projet immobilier. Elle a aussi fait ressortir certains enjeux d'aménagement qui mériteraient d'être considérés autant par l'arrondissement que par les services centraux de la Ville lors de la révision du plan d'urbanisme :

- Un meilleur arrimage entre le développement immobilier dans les arrondissements de l'Ouest de l'île et l'expansion des infrastructures de transport routier et collectif;
- Un équilibre entre le développement immobilier sur les terres agricoles qui subsistent, et leur conservation pour des raisons de biodiversité et de potentiel récréatif;
- Un examen des besoins pour les différents types d'habitation, notamment l'habitation de densité moyenne et haute.

Aucune objection majeure aux changements au plan d'urbanisme et au développement immobilier n'a été soulevée. Par conséquent, la commission est d'avis que le projet de règlement P-03-197 peut être adopté par le conseil municipal tel que rectifié par l'arrondissement Pierrefonds / Senneville.

Fait à Montréal, le 26 février 2004

(s) *Joshua Wolfe*

Joshua Wolfe
Président de la commission

Annexe 1 Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

Le mandat confié à l'Office de consultation publique de Montréal en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), conformément au deuxième paragraphe du premier alinéa de l'article 83, était de tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

La consultation publique

L'avis public a paru dans *Le Devoir* du 10 janvier 2004 et dans le journal local *Cité Nouvelles* du 11 janvier 2004.

La réunion préparatoire a eu lieu le mardi 20 janvier 2004, aux bureaux de l'OCPM.

L'assemblée de consultation publique a eu lieu le mardi 27 janvier 2004 à 19 heures au Bureau d'arrondissement Pierrefonds / Senneville, à Pierrefonds.

La commission et son équipe

M. Joshua Wolfe, président

M^{me} Lucie Ramsay, analyste

M. Alain Cardinal, responsable de l'accueil

M^{me} Pauline Truax, responsable du registre d'inscription

Le responsable du projet et les personnes ressources

M. Pierre Rochon, directeur, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds / Senneville

M^{me} Fabienne Labouly, chef de division urbanisme et environnement, Aménagement urbain et services aux entreprises, arrondissement de Pierrefonds / Senneville

M^{me} Claire Morissette, conseillère en planification, Direction du développement urbain, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

M^{me} Carole Tétreault, urbaniste, Groupe immobilier Grilli inc.

M^{me} Geneviève Lefebvre, ingénieure en circulation, Firme CIMA

Les citoyens

M. Martin Caron

M. John Lemieux

M. Pasquale Petrella

Annexe 2 La documentation

Les documents déposés

1. Projet de règlement P-03-197 modifiant le règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Pierrefonds (no 1044) et annexe
2. Avis public (version française et anglaise)
3. Résolutions
 - 3.1. CM03 1021 du conseil de la ville de Montréal adoptée lors de son assemblée du 15 décembre 2003
 - 3.2. CE03 2579 du comité exécutif de la ville de Montréal adoptée lors de sa séance du 3 décembre 2003
 - 3.3. CA03 020380 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds / Senneville adoptée lors de son assemblée du 3 novembre 2003
4. Dossier décisionnel de la Ville de Montréal
 - 4.1. Sommaire décisionnel
 - 4.2. Recommandation
 - 4.3. Pièces jointes au dossier
 - 4.4. Intervention - Direction des affaires juridiques et projet de règlement
 - 4.5. Intervention - Direction du développement urbain
5. Documents déposés par l'arrondissement
 - 5.1. Décision de la commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 10 novembre 2003 et documents afférents
 - 5.2. Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville – extrait du 14 octobre 2003
 - 5.3. Comité d'architecture de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville – Extrait de la réunion du 5 novembre 2003
 - 5.4. Localisation du site – Divers plans
 - 5.5. Plan d'aménagement d'ensemble – phases 2 et 3 – préparé par Daoust & Leblanc en date du 3 décembre 2003, minute no 1156
 - 5.6. Plan d'aménagement d'ensemble – phase 3 – préparé par Daoust & Leblanc en date du 5 décembre 2003, minute no 1160
 - 5.7. Plan d'aménagement d'ensemble « Le Square Dauville » – P.A.E. #7b – préparé par le Groupe immobilier Grilli Inc., incluant une étude d'impact fiscal et une étude d'impact sur la circulation

Les centres de consultation

- Le bureau de l'arrondissement Pierrefonds / Senneville, 13665, boulevard de Pierrefonds
- Le greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-113A
- L'Office de consultation publique de Montréal, 1550 rue Metcalfe, bureau 1414
- Le site Internet de l'OCPM à ocpm.qc.ca.

Le mandat de l'Office de consultation publique de Montréal

L'Office de consultation publique de Montréal a été créé par l'article 75 de la *Charte de la ville de Montréal*. Il réalise des mandats de consultation publique relatifs aux différentes compétences de la ville, notamment sur les projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire, ou sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à ses travaux ainsi que le personnel de l'Office de consultation publique de Montréal qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

Tél. : (514) 872-3568

Télec. : (514) 872-2556

Internet : ocpm.qc.ca

Courriel : ocpm@ville.montreal.qc.ca

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.